



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)

AVIS DE CONVOCATION

À TOUTES ET À TOUS LES MEMBRES DE L'A.P.L.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SÉANCE ORDINAIRE

Par la présente, vous êtes convoquées et convoqués à une séance ordinaire de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE qui se tiendra :

LE MERCREDI 2 juin 2021

19 H 00

Accueil à partir de 17h30

Assemblée générale **Séance ordinaire virtuelle : ZOOM**

- Inscription obligatoire pour recevoir un lien UNIQUE
- **Date limite d'inscription – le mercredi 2 juin à 12h00**
 - Accueil à partir de 17h30

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Ratification du procès-verbal du 12 mai 2021;
3. Rapport de la présidente;
4. Négo 2020 – État de situation;
5. Élection au Conseil exécutif;
6. Élection au Comité d'éthique;
7. Informations;
8. Nouvelles de mon milieu;
9. Questions diverses...

Inscription obligatoire pour les membres en règle ^[1] : Lien unique d'accès

Date limite d'inscription – le 2 juin à 12h00
Seules les membres en règle ^[1] inscrits recevront un lien UNIQUE pour accéder à l'Assemblée générale virtuelle. (voir procédure d'inscription au verso).

Martine Provost, présidente

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)
36, boul. Taschereau, C.P. 35, La Prairie (Québec) J5R 3Y1
Téléphone : 450-659-5491 ou 438-320-5491
Courriel : z27_lignery@aplcsq.net
Site web : www.lignery.ca

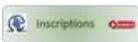
• Date limite d'inscription : le mercredi 2 juin à 12h

Les étapes :



Ceci est un lien pour
L'INSCRIPTION et non un lien
pour accéder à l'Assemblée.

1. Inscription obligatoire

- Pour vous inscrire, cliquez sur le lien : <https://zoom.us/meeting/register/1JEUdOyhqT8uHt10XlCj7TNSnK4NVnJ4uywQ>
- Ou sur le bouton  sur la page d'accueil du site de L'APL (www.lignery.ca)

**ATTENTION
SOYEZ VIGILANT**

Au moment de l'inscription, vous devez inscrire une adresse courriel contenant idéalement vos nom et prénom. Attention ! Une erreur de frappe dans cette adresse fera en sorte que vous ne recevrez **jamais** le lien UNIQUE.

2. Approbation des membres par L'APL

- À défaut de pouvoir vérifier les cartes de membres des participants, L'APL procédera à une approbation préalable des demandes; seuls les membres en règle ^[1] seront approuvés.

3. Réception d'un courriel de confirmation (généralement 24 heures après l'inscription)

- **Confirmation** : À la suite de l'approbation, vous recevrez **un courriel** (généralisé par ZOOM) contenant **un lien unique** vous permettant d'accéder à l'Assemblée générale du 2 juin à 19h (accueil à compter de 17h30). Veuillez conserver précieusement ce courriel.
- **Lien unique à chaque membre** : Ne partagez **PAS** le lien unique reçu, car vous ne pourrez plus accéder à la rencontre si quelqu'un d'autre l'utilise avant vous.
- **Si vous ne recevez aucun courriel de confirmation ou de refus (dans les 2 jours suivant votre inscription)** :
 - Vérifiez d'abord votre **boîte de courriels indésirables**. Plusieurs membres y ont déjà trouvé un précédent courriel de confirmation de ZOOM.
 - Communiquez ensuite avec L'APL par téléphone (514-659-5491 ou 438-320-5491) ou par courriel au z27_lignery@aplcsq.net pour obtenir de l'assistance.

● Exemple de courriel de confirmation



[1] Le membre en règle satisfait 3 conditions :

- a complété et fait parvenir une demande d'adhésion (disponible auprès de votre personne déléguée et sur le site de L'APL (<http://www.lignery.ca/vie-syndicale/devenir-membre/index.html>)
- a fait parvenir sa demande d'adhésion et son droit d'entrée (5 \$) à L'APL
- a été accepté lors d'une réunion du Bureau des délégués